



AXE 11 - Agir réellement pour une l'égalité et la lutte contre toutes formes de discrimination

Alors que nous sortons progressivement d'une année particulièrement difficile où la pauvreté des publics les plus précaires n'a cessé d'augmenter, le devoir de solidarité ne doit plus être un positionnement politique mais bel est bien un impératif. C'est le sens des propositions que nous portons avec le Printemps des Pays de la Loire.

A celui-ci, s'ajoute l'objectif tout aussi capital de faire de l'égalité, et donc de la **lutte contre toutes les formes de discrimination** une cause centrale de l'action de la future majorité.

Notre liste portera la volonté d'engager l'ensemble des citoyens, des associations, des entreprises, des collectivités dans une véritable **démarche de solidarité**, d'inclusion et de respect, car c'est en mobilisant l'ensemble de la société que nous la changerons concrètement.

Répondre aux situations de précarité

10. Doubler le fonds de lutte contre la grande précarité.

Ce fonds soutient les actions des associations en matière de solidarité (précarité alimentaire, aide au logement, lutte contre l'exclusion, aide sanitaire, etc.). Pour répondre à la situation induite par la crise sanitaire, l'abondement de ce fonds sera doublé dès la première année du mandat.

11. Accompagner à l'échelle régionale le plan « logement d'abord ».

Accompagner le plan lancé en 2017 par le Gouvernement afin de favoriser l'accès au logement pour les personnes sans domicile. Cela passera notamment par le soutien à la création de logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins des personnes isolées et mal logées.

12. Instaurer une garantie immobilière solidaire.

Cette garantie couvrira les surprimes imposées aux primo-accédants présentant un risque aggravé de santé lorsqu'ils souscrivent respectivement à un crédit d'acquisition d'un logement ainsi qu'à une assurance-emprunteur. Ce dispositif sera défini à la suite d'une négociation avec la place bancaire et couvrira les surprimes non prises en charge par le dispositif d'écrêtement AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé).

13. Un soutien régional à l'innovation sociale et solidaire.

Accompagner les acteurs de la société civile (associations, professionnels de santé, particuliers) qui portent des projets solidaires innovants (ex. camions santé, rénovations innovantes dans pour créer des logements d'urgence, épiceries solidaires et participatives).

14. Expérimenter les territoires zéro faim.

En partenariat avec l'Etat et les collectivités volontaires, cela consistera à assurer à ceux qui sont en situation de précarité alimentaire le don de produits locaux, de qualité, à travers des associations de solidarité. Cela permettra d'apporter un accompagnement aux personnes qui en ont besoin mais aussi de soutenir les producteurs locaux. Des actions spécifiques seront conduites en direction des publics étudiants en lien avec les épiceries solidaires.

Lutter contre toutes formes de discrimination

- 15. Aider à l'échelon régional l'action du Défenseur des droits.** En partenariat avec les associations de solidarité, la Région facilitera la création de relais permettant l'aide à la saisine du Défenseur des droits.
- 16. Promouvoir une « culture régionale » de l'égalité femmes-hommes.** Signer une charte partenariale de l'égalité (avec un ensemble d'acteurs intervenant sur ce sujet) et agir pour une meilleure sensibilisation des jeunes notamment sur les questions de violences sexistes, mais aussi sur les questions d'orientation.
- 17. Soutenir les structures d'accueil des femmes victimes de violence.** La Région soutiendra le projet Citad'elles à Nantes (lieu d'écoute, d'information et d'accueil des femmes) et facilitera la mise en place de projets équivalents dans d'autres villes du territoire. Par ailleurs, la Région poursuivra et renforcera son soutien aux associations œuvrant dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité femme-homme.
- 18. Une Région exemplaire dans son fonctionnement interne.** Nous nommerons des élus et fonctionnaires référents sur les enjeux d'égalité femme-homme et mettrons en place une clause pour que toutes les délibérations soient examinées au prisme du droit des femmes. Nous lancerons un plan de formation pour que les agents régionaux, notamment des lycées, soient outillés pour prévenir tout type de violence, mais aussi écouter et orienter les victimes (via notamment une plus forte mobilisation des formations existantes sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles).
- 19. Soutenir les intercommunalités pour la mise en place de crèches et/ou de maisons d'assistantes maternelles.** Au travers les contrats de territoires qu'elle passe avec les intercommunalités, la Région soutiendra le développement de ces structures permettant d'aider les familles et de faciliter la reprise d'une activité professionnelle pour les femmes notamment.
- 20. Parvenir à l'égalité réelle dans l'accès aux pratiques sportives et encourager la mixité.** Nous travaillerons avec l'ensemble de la filière sport, pour permettre un égal accès aux équipements sportifs et pour accompagner la pratique féminine et la pratique handisport en luttant contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles dans ce milieu.
- 21. Lutter contre les stéréotypes à travers la politique d'orientation de la Région,** en valorisant les parcours jugés inhabituels et en déconstruisant les représentations.
- 22. Soutenir les associations luttant contre toutes formes de discriminations.** Les associations soutenues contribueront à une évaluation annuelle de l'état des discriminations en Pays de la Loire.
- 23. Intégrer la lutte contre les discriminations au sein des actions éducatives de la Région dans les lycées.** Les enjeux d'égalité femme-homme et de lutte contre les violences sexistes et d'éducation à la vie sexuelle et affective devront également être abordés dans ce cadre.
- 24. Signer la charte d'engagement LGBTQI+.** Elaborée par l'association l'Autre cercle, la Région s'engagera à signer cette charte pour assurer l'égalité professionnelle et la lutte contre les discrimination des personnes gays, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres dans son fonctionnement interne.
- 25. Agir contre les discriminations sur le marché du travail.** Nous soutiendrons les formations pour les chefs d'entreprises, financerons des actions de prévention et d'accompagnement des salariés victimes et développerons la clause sociale dans les marchés publics.